

**Commune de Mauriac (Cantal)****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-neuf novembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de Mauriac était assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale en date du vingt-trois novembre, sous la présidence de Madame Edwige ZANCHI, Maire de Mauriac.

Date affichage convocation : 23 novembre 2023

**Nombre de membres**

Afférents au Conseil : 27

En exercice : 27

Qui ont pris part à la délibération : 25

**Présents :**

Edwige ZANCHI  
Cyrille ROLLIN  
Jean Jacques VAISSIER  
Béatrice CARTAYRADE  
Maryse BONNET  
Georges ALBESSARD  
Elisabeth BALADUC  
Geneviève RONGERE  
Jacqueline BORNE  
Jacques SERRAT  
Gille FRUTIERE  
Sabine RIVET  
Sylvie FENIES  
Michel PAPON  
Bruno DUFAYET  
Guillaume POINAT  
Géraud MAZE  
Julien CHAMBON  
Audrey LAFARGE  
Alain DELASSAT  
Andrée BROUSSE  
Mireille LEOTY  
Gérard VIOLLE  
Stéphanie SERIEIX

**Etaient représentés :**

Raymonde THESSANDIER ayant donné pouvoir à Béatrice CARTAYRADE,  
Claudine HEBRARD ayant donné pouvoir à Audrey LAFARGE.

**Etait absent :**

Olivier PRAT

A été désignée en qualité de Secrétaire de séance : Audrey LAFARGE



<b>2023-11-29 / 8</b>	<b>Subventions</b>
-----------------------	--------------------

Madame le Maire propose à l'assemblée de compléter les subventions allouées aux associations au titre de l'année 2023.

Le Conseil Municipal,  
 Sur proposition de Madame le Maire,  
 Considérant que Monsieur Julien Chambon a quitté la salle avant d'aborder ce point de l'ordre du jour et n'a pas pris part au vote,  
 Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Vote	Pour	Abstention	Contre
	25	0	0

**DECIDE** d'allouer des subventions de fonctionnement comme suit :

Bénéficiaires	Propositions 2023
<b>Association à caractère sportif</b>	<b>22 000,00 €</b>
Racing Club Mauriacois	20 000,00 €
Handball Club Mauriacois	2 000,00 €
<b>Total Général</b>	<b>22 000,00 €</b>

**DECIDE** d'allouer des subventions exceptionnelles comme suit :

Bénéficiaires	Propositions 2023	Observations
<b>Association à caractère sportif</b>	<b>2 300,00 €</b>	-
Judo Club	600,00 €	Voyage au tournoi international « Paris Grand Slam 2024 »
Mauriac Cantal Rando	700,00 €	Achat d'équipements
Rando Trail Mauriac	1 000,00 €	Randoudou 2023

<b>Association à caractère éducatif</b>	<b>5 000,00 €</b>	
Coopérative scolaire école Jules Ferry	5 000,00 €	Voyage scolaire février 2024
<b>Association à caractère professionnel</b>	<b>300,00 €</b>	
ACAMV	300,00 €	Tombola de Noël
<b>Total Général</b>	<b>7 600,00 €</b>	

**CHARGE** Madame le Maire de l'exécution de la présente.

**Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an ci-dessus**

**Au registre sont les signatures**

**A Mauriac, le 29 novembre 2023**

**Le Maire,**

**Edwige ZANCHI**



**La Secrétaire de séance,**

**Audrey LAFARGE**

Date de publication sur le site internet [www.mauriac.fr](http://www.mauriac.fr) :

Envoyé en préfecture le 05/12/2023

Reçu en préfecture le 05/12/2023

Publié le 07/12/2023

ID : 015-211501200-20231129-DELB20231129\_8-DE



Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de 2 mois, à compter de la date de publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique «Télérecours Citoyens» accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) ou par courrier adressé 6, Cours Sablon, 63 033 Clermont-Ferrand cedex 1